



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Service de la Protection de l'Environnement  
et de la Nature

Rennes, le 26/01/2023

Affaire suivie par : Frédéric DELOURME et Stéphane BARRAULT  
Tél. : 02 99 59 89 38  
Tél. : 02 99 59 97 76  
Courriel : stephane.barrault@ille-et-vilaine.gouv.fr  
Courriel : frederic.delourme@ille-et-vilaine.gouv.fr  
Mél du service : ddpp-sv-pen@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Préfecture d'Ille-et-Vilaine  
DCIAT  
BEUP  
3 avenue de la Préfecture  
35026 RENNES CEDEX 9**

**Objet : Dossier de demande de construction de jardin d'hiver – SCEA DE LA VILLE ES ARCHERS**

**Départ n° : 2023-00303**

Vous m'avez transmis le 4 novembre 2022 pour étude et avis un dossier déposé par la SCEA DE LA VILLE ES ARCHERS qui exploite un atelier de volailles IED autorisé par arrêté préfectoral n°39397 en date du 11 mars 2001 au lieu-dit « La Ville es Archers » sur la commune d'IFFENDIC (35 750).

La demande de la SCEA DE LA VILLE ES ARCHERS concerne la construction d'un jardin d'hiver sur les deux bâtiments d'élevage. Le projet permettra d'agrandir les bâtiments existants, en créant une zone couverte. Le sol sera en terre battue recouvert par une litière paille/copeaux.

Le projet ne prévoit pas de modification des effectifs, ni de leurs conditions d'exploitation.

Les valeurs d'émission d' $\text{NH}_4$  au bâtiment, pour les nouvelles conditions d'hébergement, sont conformes aux VLE.

Ce dossier n'appelant pas de remarque particulière de ma part, je vous propose donc d'en prendre note et de l'annexer au dossier.

Pour le Directeur Départemental  
de la Protection des Populations  
L'Adjointe au Chef de Service  
pour la Protection de l'Environnement et de la Nature

Marie-Rose FERRET